4.2 DOSSIER DE CONCERTATION

PROJET EOLIEN DU CHAMP LEFRANC

COMMUNE DE BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS

JUIN 2024

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Identité du Maître d'Ouvrage :
Parc Eolien du Champ Lefranc
SAS – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 982 673 311
SIRET : 982 673 311 00014
188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER

Projet suivi par :
Régis Thévenet
Chef de projets
registhevenet@groupevaleco.com
6 rue Colbert 80000 AMIENS

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS 4
2. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE 5
2.1. Introduction 5
2.2. Localisation et caractéristiques du projet 6
2.2.1. Zone d'étude et site d'implantation 6
2.2.2. Caractéristiques du projet de parc éolien 6
2.2.3. Localisation du projet de parc éolien 9
2.3. Le dialogue engagé et les démarches d'information 10
2.3.1. Historique du projet et de la concertation 10
2.3.2. Historique des démarches menées auprès des collectivités 11
2.3.3. Historique des démarches menées auprès des riverains, agriculteurs et services instructeurs 11
2.4. Concertation publique préalable 12
2.4.1. Objectifs 12
2.4.2. Déroulé de la concertation 12
2.4.3. Périmètre 12
2.4.4. Modalites d'information et de participation 12
Blog projet 12
Lettres d'information 13
Permanence publique d'information 13
2.5. Réponses aux mobilisations et prise en compte des observations 15
2.5.1. Observations formulées sur le registre. 15
2.5.2. Questions posées durant la permanence publique d'information 15
3. ENQUETE PUBLIQUE 18
3.1. Les textes régissant l'enquête publique 18
3.2. L'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative relative au projet et à la décision finale 18
4. ANNEXES 19
Visuels des documents d'information 19

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Avis de concertation préalable 5
Figure 2 – Carte de la zone d'étude du projet 6
Figure 3 – Carte d'implantation du projet éolien du Champ Lefranc 7
Figure 5 – Gabarit des éoliennes 7
Figure 6 - Etapes du dispositif de concertation préalable 12
Figure 7 - Flyer d'invitation à la rencontre participative 13
Figure 8 - Permanence publique d'information à Boussières-en-Cambrésis (09/04/2024) 14
Figure 9 - Permanence publique d'information à Boussières-en-Cambrésis (09/04/2024) 14
Figure 10 : Analyse des sites potentiels éolien à l'échelle de la CA du Caudrésis-Catésis 15
Figure 11 : Zoom sur la 1ère zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis 15
Figure 12 : Zoom sur la 2ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis 16
Figure 13 : Zoom sur la 3ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis 16
Figure 14 : Zoom sur la 4ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis 16
Figure 15 : Lettre d'information n°1 (1/2) 19
Figure 16 : Lettre d'information n°1 (2/2) 19
Figure 17 : Lettre d'information n°2 (1/2) 20
Figure 18 : Figure 16 : Lettre d'information n°2 (2/2) 20
Figure 19 : Figure 16 : Lettre d'information n°3 (1/2) 21
Figure 20 : Figure 16 : Lettre d'information n°3 (2/2) 21
Figure 21 : Page d'accueil du site internet dédié au projet du Champ Lefranc 22

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du projet 8
Tableau 2 : Localisation géoréférencée des éoliennes 9
Tableau 3 : Surfaces concernées par les éléments du projet 9

1. Avant-Propos

Les premiers contacts et rencontres entre la commune de Boussières-en-Cambrésis et Valeco ont été initiés en 2019. En novembre 2021, un potentiel de développement de l'éolien sur la commune a été présenté aux élus en conseil municipal qui, ont donné leur accord pour lancer les études techniques du site.

Les années 2020 et 2021 ont été consacrées à la rencontre des propriétaires et exploitants des parcelles puis à la signature de la promesse de bail emphytéotique (PBE)

En juillet 2022, les études écologiques ont démarré, réalisées par le bureau d'études Envol Environnement pour un cycle biologique complet (1 an). Un mât de mesures du vent et de l'activité des chauves-souris a été installé.
En parallèle, Valeco a débuté la communication du projet au grand public.

Sur l'année 2022 et 2023, s'en sont suivies différentes modalités d'information et de concertation auprès des riverains et élus :

- **Blog projet**
- **3 lettres d'information**
- **Concertation préalable comprenant permanence publique d'information en présence du chef de projets**

Les visuels des documents d'information (blog et lettres notamment) sont disponibles en annexe 5.1 et la mise en place de ces modalités est détaillée en partie 3.3.

En septembre 2022, le bureau d'études Auddicé a été mandaté pour réaliser le volet paysage et patrimoine de l'étude d'impacts.
Au printemps 2023, une campagne de mesures acoustique a été réalisée par le bureau d'études Delhom Acoustique.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être figée, en fonction des retours de servitudes, des contraintes techniques et environnementales et en concertation avec le territoire et les propriétaires et exploitants des terrains.

Dans le cadre du développement de ce projet éolien, le groupe Valeco a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable du public sur le périmètre des communes d'implantation du projet. Cette procédure volontaire a pour but de permettre au public de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors des études réalisée et mises à disposition du public.
Un dossier de concertation préalable présentant le projet retenu a été rédigé et porté à l'information des habitants, en version papier en mairie et en version digitale sur le blog projet. Il comprenait les principales informations sur le projet et notamment 3 photomontages à plusieurs échelles. Pendant la durée de la concertation préalable **chacun était libre d'apporter sa contribution :**

- **Sur un registre de participation en mairie**
- **Par voie postale**
- **Par courriel**
- **Lors de la permanence publique d'information en présence du chef de projets le mardi 9 avril 2024**

En ligne via le blog projet.

Le présent document est composé de 2 parties : le bilan de la concertation qui a été réalisé auprès du public lors de la phase de conception du projet, ainsi qu'une présentation de l'enquête publique qui se déroulera après la recevabilité du dossier de demande d'Autorisation Environnementale.

2. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

5° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, publié le 29 août 2019.

2.1. INTRODUCTION

Le Code de l'environnement stipule dans le Chapitre préliminaire (Art L120-1) : « La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale ».

La concertation **préalable qui concerne les projets soumis à une étude d'impact a été mise en place à l'initiative de Valeco en amont de la demande d'autorisation.**
Son objectif est de porter à la connaissance de tous les éléments essentiels du projet et de permettre à chacun de s'exprimer avant qu'il ne soit déposé en préfecture pour instruction par les services de l'Etat. Ainsi, les observations et propositions de chacun peuvent améliorer la qualité du projet et renforcer son adéquation avec le territoire.
Dans le cadre du développement du **projet éolien du Champ Lefranc** sur la commune de Boussières-en-Cambrésis (Nord 59) membre de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Valeco a décidé, en discussion avec les élus municipaux, de mettre en place une procédure de **concertation préalable publique du 28 mars au 12 avril 2024 inclus.**

Un avis de concertation préalable a été affiché en mairie de Boussières-en-Cambrésis 15 jours avant le début de la période d'information de cette concertation préalable. À compter du 28 mars, un dossier de concertation préalable, retraçant les principales caractéristiques du projet et son historique, a été mis à disposition en mairie et sur le blog du projet : https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeboussieres

Le présent document dresse **un bilan de l'ensemble de la concertation menée durant le développement du projet,** les modifications apportées au projet comme résultat de ces échanges et le projet finalement retenu. Il répond également aux observations formulées lors de la concertation préalable du public.

Pour toutes questions s'adresser à :
Régis Thévenet
6 rue Colbert
80000 Amiens
06 49 46 17 60
registhevenet@groupevaleco.com

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS

Objet de la concertation
Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Boussières-en-Cambrésis (59), la société PARC EOLIEN DU CHAMP LEFRANC (groupe VALECO) a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable sur la commune concernée par le projet. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains du projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors de nos études et que nous mettons à disposition.

Le présent projet concerne la création du parc éolien du Champ Lefranc sur le territoire de la commune de Boussières-en-Cambrésis au sein de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. Cette commune est située dans le département du Nord, en région Hauts-de-France.
Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes et de deux postes de livraison. La puissance unitaire maximale des éoliennes sera de 4,5MW. Ce qui correspond à une puissance totale maximale du parc éolien de 18MW.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Durée de la concertation
La concertation préalable sera ouverte **du 28 mars au 12 avril 2024** inclus. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.

Modalités de la concertation
Un dossier papier de présentation du projet sera disponible dans la mairie concernée, accompagné d'un registre des observations du public pour recueillir les remarques et questions. Il sera également possible de consulter le dossier et de déposer des commentaires sur le blog du projet (section *« déposer une observation/question »*). Le porteur de projet pourra, dans la mesure du possible, tenir compte des remarques formulées afin de les intégrer dans le dossier de demande d'autorisation avant le dépôt en préfecture.

Le dossier sera consultable dans la mairie suivante du 28 mars au 12 avril 2024 inclus (jours et horaires habituels d'ouverture) :
- Boussières-en-Cambrésis : lundi et mardi de 14h à 16h
  jeudi de 10h à 12h
  vendredi de 14h à 16h

Une permanence d'information en présence du porteur de projet est programmée à la date et horaire suivants :
- Mairie de Boussières-en-Cambrésis : **mardi 9 avril 2024 de 16h30 à 19h30**

Une version électronique du dossier de présentation sera consultable sur le blog du projet à l'adresse ci-dessous. Le bilan de la concertation préalable y sera également disponible lorsque celui-ci sera rédigé.
https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeboussieres

Contact & Coordonnées
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Charline MOINEAU, Chef de Projets.
E-mail: charlinemoineau@groupevaleco.com

Figure 1 – Avis de concertation préalable

2.2. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

2.2.1. ZONE D'ETUDE ET SITE D'IMPLANTATION

La zone d'étude identifiée en bleu sur la carte suivante, est l'un des premiers éléments de communication qui ont été fournis, d'abord aux élus en novembre 2021 puis à l'ensemble des riverains en juillet 2022.

Elle se situe sur un plateau dominé par les grandes cultures. Les parcelles d'implantation sont des terrains agricoles occupés en 2021 selon le site géoportail par des cultures céréalières (blé, betterave, colza et maïs), ainsi que des parcelles de lin.

Son tracé respecte des contraintes réglementaires connues en amont de toute étude plus poussée : un éloignement de 500m aux habitations et l'absence de contraintes aéronautiques, environnementales ou patrimoniales rédhibitoires.

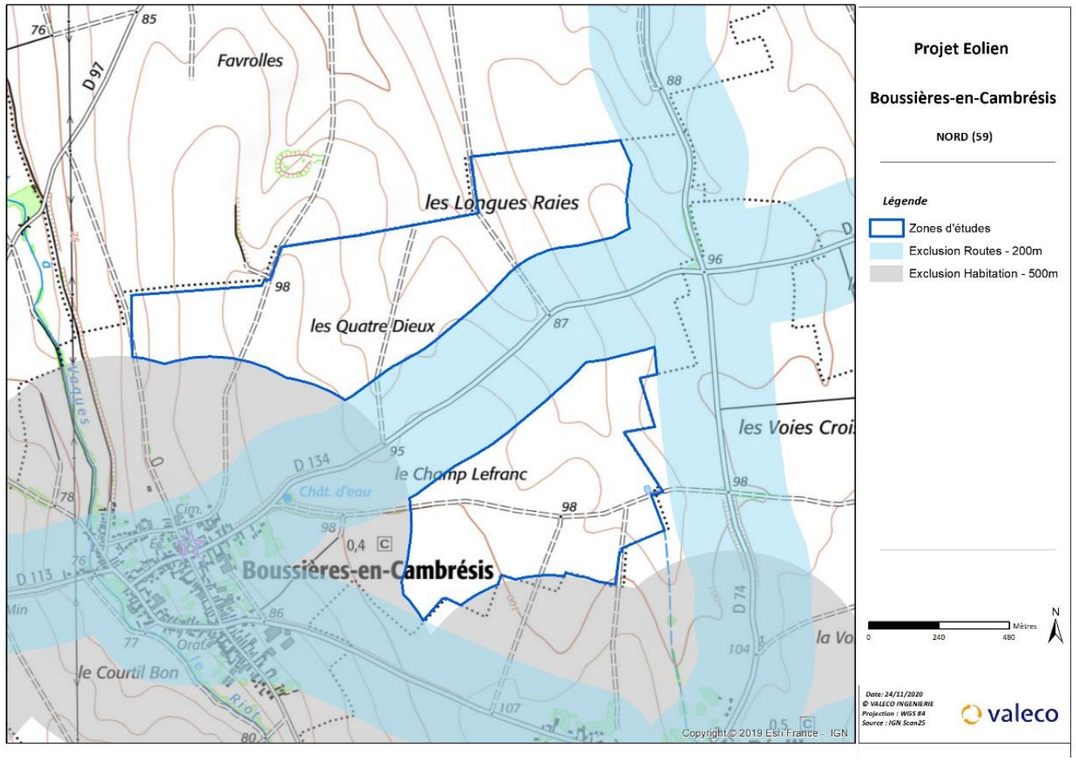

Figure 2 – Carte de la zone d'étude du projet

2.2.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET DE PARC EOLIEN

Le choix de la variante finale s'est appuyé sur les expertises techniques mais a également été concerté avec les différentes parties prenantes du projet. Les propriétaires et exploitants des parcelles ont défini l'emplacement et l'orientation des aménagements avec le porteur de projet.

Le projet retenu est constitué de 4 éoliennes d'une hauteur maximale de 165 m en bout de pales et d'une puissance unitaire de 4,5 MW au maximum ; pour un total de 18 MW installé au maximum (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour plus d'informations).

Elles sont alignées sur les éoliennes des parcs éoliens du Moulin Jérôme et la Voie du Moulin Jérôme en exploitation par Engie Green afin de créer un motif cohérent et d'éviter tout mitage du territoire.

Figure 3 – Carte d'implantation du projet éolien du Champ Lefranc

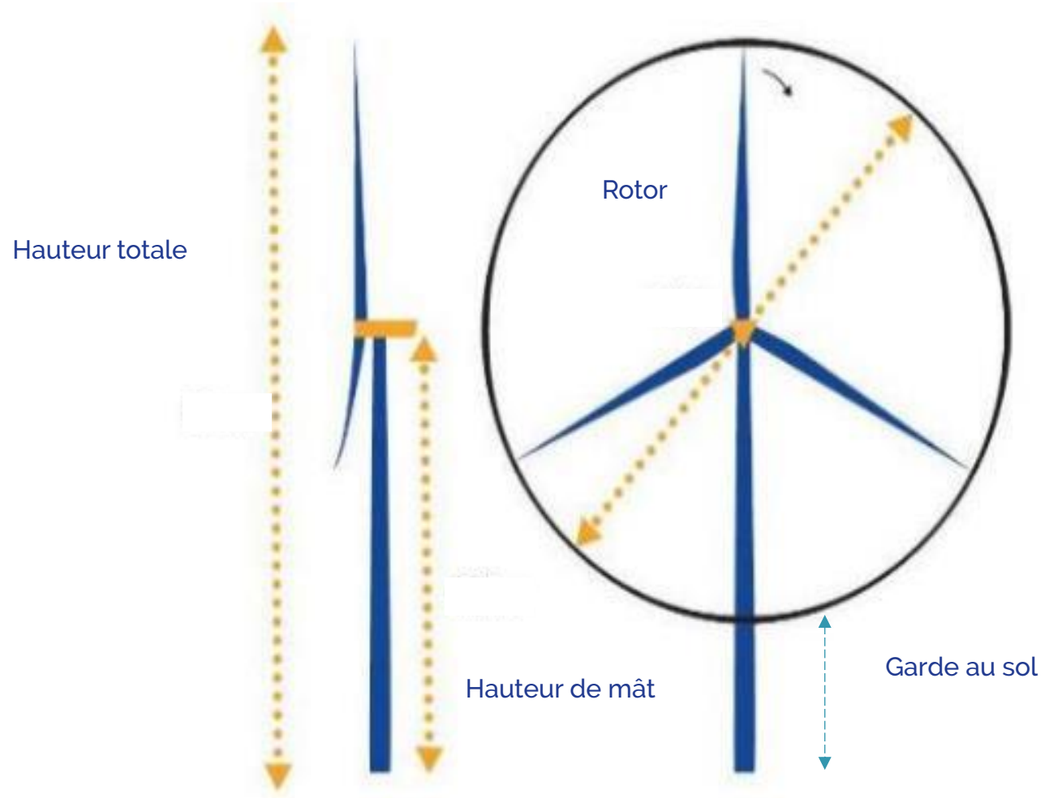

Figure 4 – Gabarit des éoliennes

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du projet

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Nord (59)
	Commune	Boussières-en-Cambrésis
Eoliennes	Puissance unitaire	De 3,6 à 4,5 MW
	Nombre d'éoliennes	4
	Puissance totale	De 14,4 à 18 MW
	Hauteur bas de pale	29 à 47,5 m
	Diamètre du rotor	117 à 136 m
	Hauteur du mât	97 à 106 m
	Hauteur bout de pale max	165 m
Autres aménagements	Postes électriques	2
	Linéaire de raccordement interne	2 176 ml
	Linéaire de piste à renforcer	2 162 ml
	Surface de pistes à créer	0,19 hectares
Production	Production annuelle attendue	35 100 à 43 900 MWh [1]
	Equivalent nombre de foyers alimentés (source CRE)	7 800 à 9 800[2]
	Emissions de CO_2 évitées	17 600 à 22 000 tonnes de CO_2/an [3]
	Durée de vie	25 ans

[1] Hypothèse éoliennes de 4,5 MW

[2] https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/observatoire-des-marches-de-detail-du-2e-trimestre-2020 : Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4 492kWh/an en 2022

[3] https://www.ademe.fr/etude-filiere-eolienne-francaise-bilan-prospective-strategie : Etude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie septembre 2017 ADEME

2.2.3. LOCALISATION DU PROJET DE PARC EOLIEN

Tableau 2 : Localisation géoréférencée des éoliennes

		Coordonnée en Lambert 93		WGS84		Altitude
		E_L93	N_L93	Longitude	Latitude	
Eoliennes	E1	727489,44	7008878,62	3°23'3.85" E	50°10'38.77" N	258,9
	E2	726915,53	7008626,35	3°22'34.90" E	50°10'30.70" N	249,51
	E3	727438,83	7008218,30	3°23'1.14" E	50°10'17.43" N	255,46
	E4	727441,42	7007666,82	3°23'1.13" E	50°9'59.60" N	263,15
Postes de livraison	PDL 1	727351,69	7008607,65	3°22'56.85" E	50°10'30.03" N	88,41
	PDL 2	727355,14	7008602,74	3°22'57.02" E	50°10'29.87" N	88,45

Tableau 3 : Surfaces concernées par les éléments du projet

		Surface (ha)
Aménagements permanents	Plateformes et fondations	1,00
	Plateformes des postes de livraison	0,03
	Pistes à créer	0,19
Aménagements temporaires	Rayon de braquage des pales	0,61
	Aires de retournement	0,21
	Plateforme de stockage des pales	0,61

Au total, 3,696 ha seront concernés en phase chantier ; **2,207 ha** possèderont des emprises permanentes.

A cela, s'ajoute environ 2 162 mètres linéaires de chemin à renforcer et 2 176 mètres linéaires de raccordement électrique interne.

2.3. LE DIALOGUE ENGAGE ET LES DEMARCHES D'INFORMATION

2.3.1. HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

Les premiers contacts et rencontres entre la commune de Boussières-en-Cambrésis et Valeco ont été initiés en 2019. En novembre 2021, un potentiel de développement de l'éolien sur la commune a été présenté aux élus en conseil municipal qui, ont donné leur accord pour lancer les études techniques du site.

Les années 2020 et 2021 ont été consacrées à la rencontre des propriétaires et exploitants des parcelles puis à la signature de la promesse de bail emphytéotique (PBE)

En juillet 2022, les études écologiques ont démarré, réalisées par le bureau d'études Envol Environnement pour un cycle biologique complet (1 an). Un mât de mesures du vent et de l'activité des chauves-souris a été installé.
En parallèle, Valeco a débuté la communication du projet au grand public.

Sur l'année 2022 et 2023, s'en sont suivies différentes modalités d'information et de concertation auprès des riverains et élus :

- **Blog projet**
- **3 lettres d'information**
- **Concertation préalable comprenant permanence publique d'information en présence du chef de projets**
-

Les visuels des documents d'information (blog et lettres notamment) sont disponibles en annexe 5.1 et la mise en place de ces modalités est détaillée en partie 3.3.

En septembre 2022, le bureau d'études Auddicé a été mandaté pour réaliser le volet paysage et patrimoine de l'étude d'impacts.
Au printemps 2023, une campagne de mesures acoustique a été réalisée par le bureau d'études Delhom Acoustique.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être figée, en fonction des retours de servitudes, des contraintes techniques et environnementales et en concertation avec le territoire et les propriétaires et exploitants des terrains.

Un dossier de concertation préalable présentant le projet retenu a été rédigé et porté à l'information des habitants, en version papier en mairie et en version digitale sur le blog projet.

Il comprenait les principales informations sur le projet et notamment 3 photomontages à plusieurs échelles. Pendant la durée de la concertation préalable **chacun était libre d'apporter sa contribution :**

- **Sur un registre de participation en mairie**
- **Par voie postale**
- **Par email**
- **Lors de la permanence publique d'information en présence du chef de projets le mardi 9 avril 2024**
- **En ligne via le blog projet.**

2.3.2. HISTORIQUE DES DEMARCHES MENEES AUPRES DES COLLECTIVITES

2020

Août 2019 - Premier contact avec la commune de Boussières-en-Cambrésis

2021

Novembre 2021 – Conseil municipal : Présentation d'un potentiel projet éolien Valeco aux élus.

2022

Mai 2022 – Seconde réunion avec le conseil municipal pour affiner le projet de parc éolien.

Juin 2022 – Discussions avec le maire des modalités de concertation à mettre en place auprès du grand public et au niveau des élus.

2023

Juin 2023 – Réunion d'avancement avec M. le Maire, présentation d'un premier jet de localisation des aménagements.

Décembre 2023 – Conseil municipal : Délibération en faveur de l'entrée de la commune au capital de la société de projet porteuse du parc éolien du Champ Lefranc

Décembre 2023 – Délibération de la commune et de l'Association foncière rurale de Boussières-en-Cambrésis pour signer la Promesse de Constitution de Servitudes permettant à Valeco d'emprunter les chemins de communaux et de l'AFR.

2.3.3. HISTORIQUE DES DEMARCHES MENEES AUPRES DES RIVERAINS, AGRICULTEURS ET SERVICES INSTRUCTEURS

2021

2020 - 2021 – Rencontre des propriétaires et exploitants de la zone agricole identifiée et signature des Promesses de Beaux Emphytéotiques

Décembre 2021 – Création du blog projet à la suite des échanges avec les élus de la commune.

2022

Avril 2022 – Envoi d'une déclaration préalable à l'installation d'un mât de mesure sur le site à la DDT, l'Armée et la Direction Générale de l'Aviation Civile

Juillet 2022 – Installation du mât de mesures

Juillet 2022 – Lettre d'information n°1 : Présentation du potentiel éolien sur la commune et des études qui seront menées, explication de l'installation du mât de mesures du vent et de l'activité des chauves-souris.

Novembre 2022 – Rendez-vous DDT et DREAL pour discuter des enjeux pressentis sur le projet et des études spécifiques à mener.

2023

Juin 2022 – Lettre d'information n°2 : Présentation des bureaux d'études et sondage sur le nom du futur parc

Sept - Oct 2023 – Rendez-vous avec les exploitants pour définir la localisation des aménagements du projet.

2024

Mars 2024 – Lettre d'information n°3 : Invitation à participer à la Concertation Préalable et à la permanence publique du 9 avril 2024.

Mars – avril 2024 – Concertation Préalable du Public : Permanence publique en présence du porteur de projet le 9 avril 2024.

2.4. CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Cette démarche participative a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle nous engage également à argumenter les réponses aux contributions exprimées.

L'article L 121-16 du Code de l'Environnement indique que *« La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. »*

2.4.1. Objectifs

- **Informer** de manière exhaustive et transparente sur le projet
- **Favoriser** la consultation du public en amont de la décision
- **Renforcer la confiance** entre les acteurs et les habitants du territoire en question

2.4.2. Deroule de la concertation

Le dispositif de concertation s'est déroulé autour de 3 étapes :

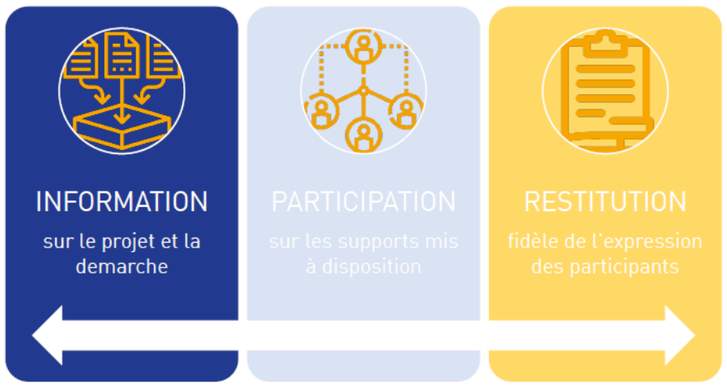

Figure 5 - Etapes du dispositif de concertation préalable

1. **Information** : du 28 mars au 12 avril 2024, les habitants ont pu s'informer grâce aux outils d'information mis à leur disposition dans la mairie et sur le blog du projet.

2. **Participation :** les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans les registres de participation à disposition en mairie, par voie postale, par mail ou encore via la page de contact du blog projet ainsi que lors de la permanence publique d'information en présence du chef de projets le mardi 9 avril 2024.

3. **Restitution :** les contributions écrites ont été recueillies auprès du maire et la rédaction d'un bilan a été achevée le 4 juin 2024.

2.4.3. Perimetre

La commune de Boussières-en-Cambrésis, concernée par l'implantation des éoliennes, a été le lieu privilégié de la concertation préalable. La mairie a mis à disposition le dossier de concertation préalable ainsi que le registre des contributions.

Le site internet permettait quant à lui un accès permanent et ouvert à tous les habitants du territoire concerné par le projet et au-delà.

2.4.4. Modalites d'information et de participation

En dehors du cadre de la concertation publique préalable, bornée dans le temps et agissant comme une dernière étape structurée de concertation en amont du dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale, plusieurs modalités d'information et de participation ont été mises en place.

Blog projet

Un site internet dédié au projet a été mis en ligne. Il a été partagé à l'ensemble des habitants au moment de la distribution de la première lettre d'information.

Ce blog projet est toujours disponible : https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeboussieres

Il est composé de 4 onglets :

- **Le projet** dont le contenu est identique à la page d'accueil décrit les grandes lignes de l'historique du projet et présente une carte de sa zone d'étude. Un visuel de cette page est disponible en annexe 5.1.

- **Actualités** qui recense les différentes actualités liées au projet classées de manière chronologique. Celles-ci sont mises à jour le plus régulièrement possible

- **L'éolien :** cet onglet permet au lecteur de s'informer sur l'éolien en général. Il traite de manière assez large les différents thèmes autour de l'énergie éolienne : émissions de CO2, potentiel par région, emplois créés, composition d'un aérogénérateur, inscription des éoliennes dans leur environnement (biodiversité, paysage et acoustique) ou encore le démantèlement et re-powering (augmentation de la puissance des machines).
  Des liens de téléchargement sont également mis à disposition vers des documents de l'ADEME, France Renouvelables ou le Syndicat des Energies Renouvelables.

- **Contact :** cette rubrique permet à chacun de formuler un commentaire sur le projet dont le blog fait l'objet. Celui-ci est envoyé automatiquement au référent sur le projet, en l'occurrence Régis Thévenet, chef du projet éolien.

Lettres d'information

Au total, 3 documents d'information ont été distribués aux riverains du projet. Leurs visuels sont tous disponibles en annexe 5.1.

3.3.2.1 Lettre d'information n°1

Distribuée en juillet 2022, cette première lettre avait pour objectif d'introduire l'existence d'un projet éolien sur la commune de Boussières-en-Cambrésis. Y étaient présentés la société Valeco, le calendrier prévisionnel, la zone d'étude du projet, les apports du projet ainsi que le fonctionnement des études et l'installation prochaine d'un mât de mesures du vent et de l'activité des chauves-souris.

3.3.2.2 Lettre d'information n°2

En juin 2023, une nouvelle lettre d'information a été distribuée. Celle-ci portait sur l'explication (contenu et planning) des études en cours : milieu naturel, paysage et acoustique. Elle proposait également un sondage sur le nom du futur parc éolien.

3.3.2.3 Lettre d'information n°3

La distribution d'une 3ème lettre d'information a été faite aux habitants de la commune de Boussières-en-Cambrésis en mars 2024. Son contenu annonçait l'arrivée de la concertation préalable et invitait les habitants à y participer.
Cette lettre a également permis d'indiquer la variante d'implantation retenue et le gabarit maximale des éoliennes envisagées.

Permanence publique d'information

L'invitation à la permanence publique d'information du mardi 9 avril 2024 était intégrée à la lettre d'information qui a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Boussières-en-Cambrésis. Cinq personnes ont participé à cette rencontre et ont pu se renseigner sur le projet et échanger avec les représentants de Valeco.

Figure 6 - Flyer d'invitation à la rencontre participative

Les échanges ont été constructifs pour la plupart avec une majorité de personnes, habitants de la commune, en faveur du projet. Ils venaient surtout en quête d'informations. Une habitante a formulé sa crainte de dévalorisation de l'église de Boussières dû à la covisibilité avec les éoliennes à l'entrée du bourg en venant du village de Carnières. Il est possible de retrouver les réponses à ces questionnements dans la partie 4.2.

Figure 7 - Permanence publique d'information à Boussières-en-Cambrésis (09/04/2024)

Figure 8 - Permanence publique d'information à Boussières-en-Cambrésis (09/04/2024)

2.5. REPONSES AUX MOBILISATIONS ET PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS

2.5.1. OBSERVATIONS FORMULEES SUR LE REGISTRE.

Le registre de participation était accessible dans la mairie de la commune du projet à compter du 28 mars et jusqu'au 12 avril 2024 inclus. Les habitants pouvaient ainsi y apposer leurs contributions lors des horaires d'ouverture de la mairie ainsi que lors de la permanence publique d'information.

Des scans de ce registre sont disponibles en annexe 5.2. Aucune observation n'a été consignée dans le registre.

2.5.2. QUESTIONS POSEES DURANT LA PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION

Parmi les thèmes abordés par les participants à la permanence publique, nous en avons relevé deux principaux que nous détaillons ci-après.

Le choix du site d'implantation du parc éolien

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, un travail de superposition cartographique des contraintes rédhibitoires à l'implantation a été effectué afin de faire apparaitre les zones blanches potentiellement intéressantes. Seules celles de taille suffisamment importante ont été sélectionnées pour être étudiées à une échelle plus détaillée.

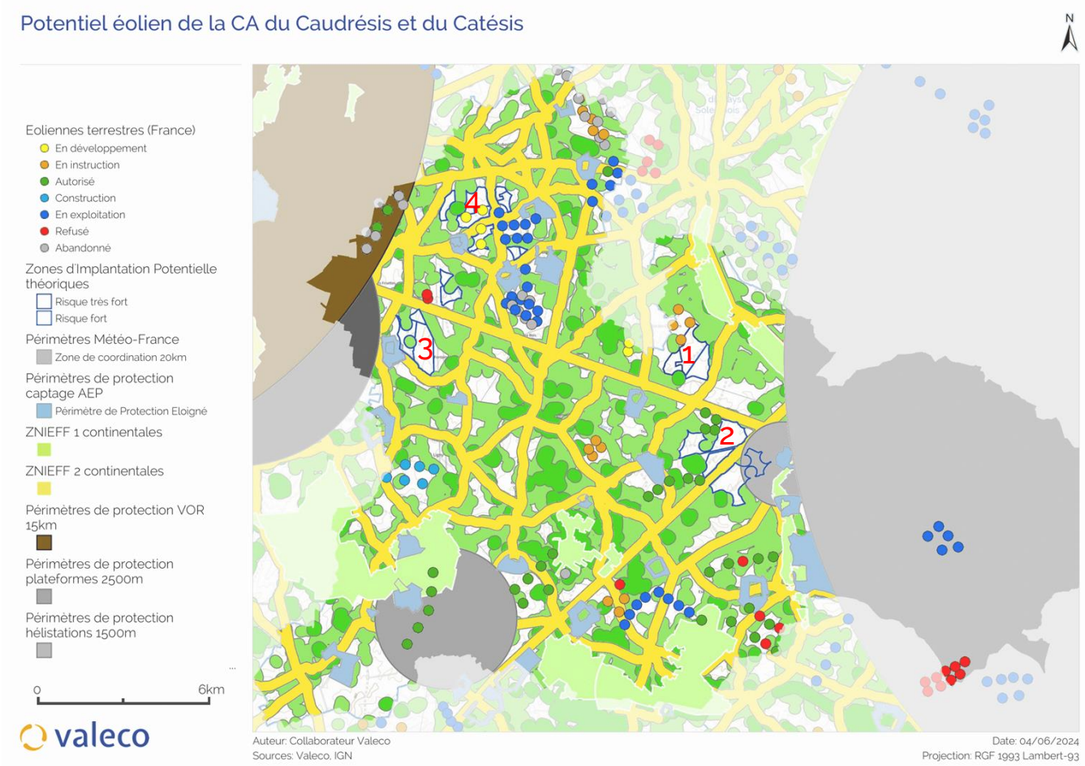

Figure 9 : Analyse des sites potentiels éolien à l'échelle de la CA du Caudrésis-Catésis

Zone 1 :

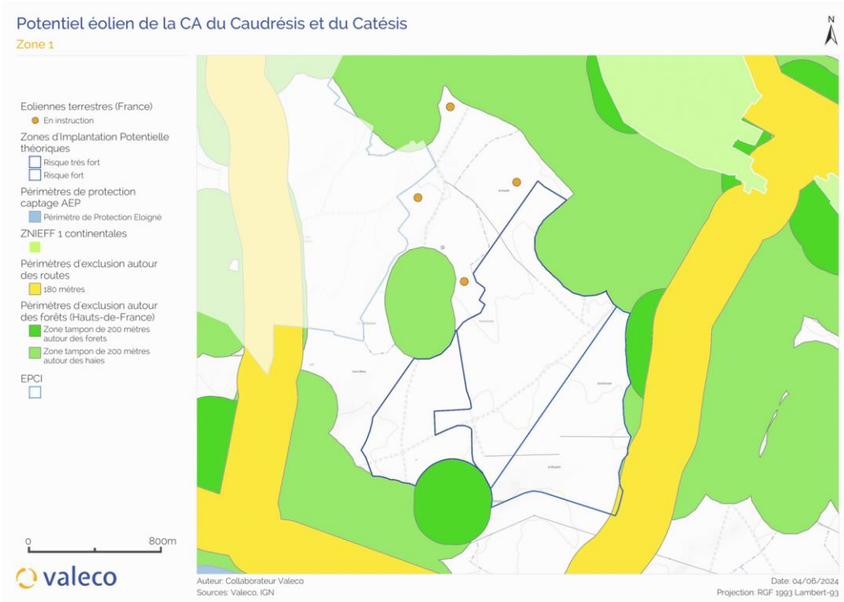

Figure 10 : Zoom sur la 1ère zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis

La zone potentielle se situe en majorité sur la commune de Neuvilly et en partie sur Inchy. La commune de Neuvilly n'a jamais souhaité nous rencontré et celle d'Inchy est contre un projet éolien sur son territoire.

Zone 2 :

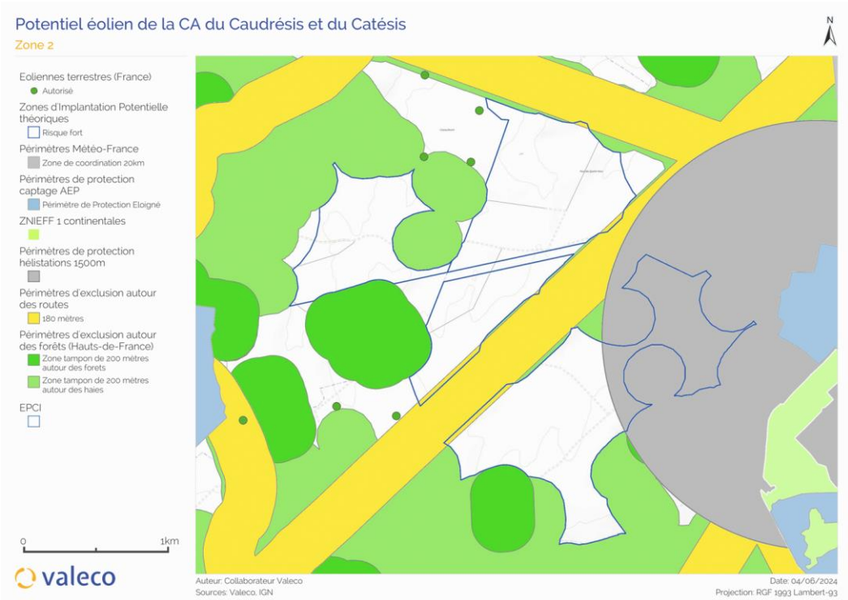

Figure 11 : Zoom sur la 2ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis

Cette zone se situe sur la commune du Cateau-Cambrésis. Le centre-ville de la commune comporte 5 monuments historiques inscrits et/ou classés et ne souhaite pas de projet éolien sur son territoire. De plus un projet concurrent a vu 4 éoliennes sur les 9 de son projet éolien refusées pour motif paysager.

Zone 3 :

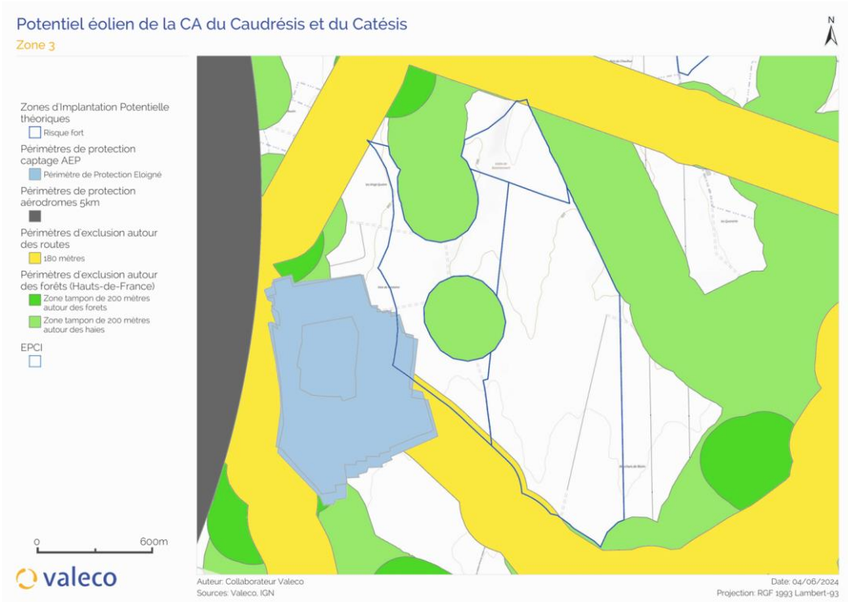

Figure 12 : Zoom sur la 3ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis

Plus de la moitié de la zone potentielle est située sur la commune de Fontaine-au-Pire. Le conseil municipal de cette commune refuse tout projet éolien.

Zone 4 :

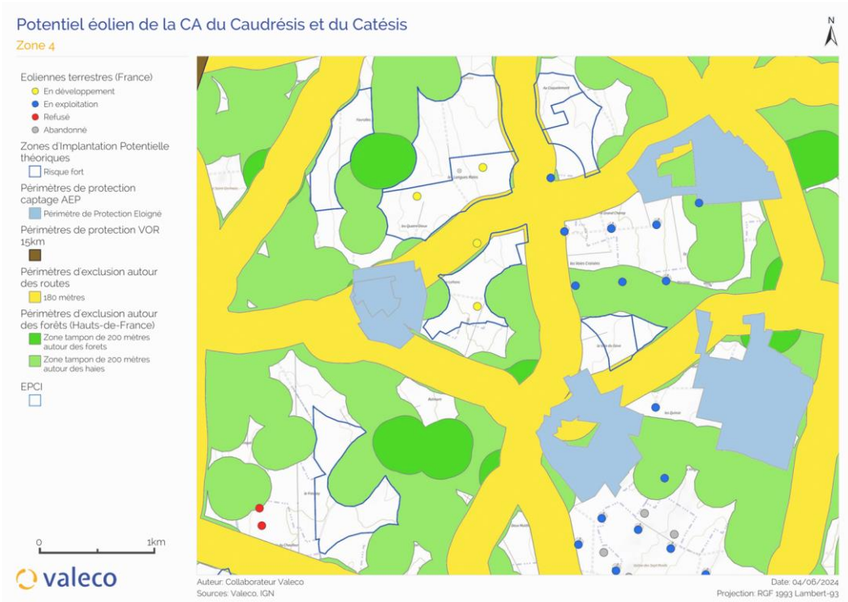

Figure 13 : Zoom sur la 4ème zone identifiée sur la CA du Caudrésis-Catésis

Cette zone s'étend sur les communes de Boussières-en-Cambrésis, Avesnes-les-Aubert et Saint-Hilaire-Lez-Cambrai. Ces deux dernières communes ne souhaitaient pas recevoir d'éoliennes sur leur territoire. Nous avons donc réduit la zone à la seule commune de Boussières-en-Cambrésis, ce qui laisse un espace suffisant pour un projet rentable.
Les élus nous en ensuite fait part de leur volonté de garder le projet au nord-est du bourg et le plus éloigné possible des habitations pour limiter l'impact visuel. Par souci de cohérence paysagère, nous avons défini une implantation en continuité du parc éolien déjà en exploitation sur les communes de Bévillers, Saint-Hilaire-Lez-Cambrai et Quiévy. De plus, l'église étant inscrite à la liste des monuments historiques, la hauteur des éoliennes a été fortement restreinte pour éviter l'effet d'écrasement du clocher depuis la route de Carnières à l'ouest.

Certaines personnes se demandent pourquoi leur commune a été choisie plutôt qu'une autre pour implanter le projet éolien. La démarche de recherche de site potentiel est fondée sur des contraintes réelles imposées par l'aviation, les radars, les infrastructures routières, la préservation de la biodiversité et il n'est aisé de trouver un site regroupant tous les critères de faisabilité.

Les impacts paysagers

Comme toute infrastructure verticale, une éolienne se voit et nous n'irons jamais dire le contraire. En revanche, différentes mesures ont pu être expérimentées sur différents projets de parc éolien chez Valeco pour limiter l'impact de leur perception :

- Eloignement des habitations de plus de 500 m de l'éolienne la plus proche, suivant la réglementation, et au plus possible pour diminuer la prégnance des aérogénérateurs. Dans le cas du projet éolien du Champ Lefranc, l'éolienne la plus proche des habitations sera située à 655 m du bourg de Bévillers et à 940 m de celui de Boussières-en-Cambrésis.
- Equipement limité du parc éolien au strict minimum des besoins de fonctionnement et de sécurité du parc éolien.
- Enfouissement des réseaux électriques : inter-éolien, parc éolien–poste source. Les tranchées de raccordement sont en majorités faites en bordure des chemins existants ou créés afin de limiter les effets visuels et environnementaux.
- Insertion et habillage des postes de livraison au sein du paysage. La finition en béton banché recouvert d'une peinture mate de teinte couleur terre ou de la végétation en fonction de l'utilisation des sols alentour assure une bonne évolution dans le temps ainsi qu'une intégration paysagère optimisée.
- Création d'une bourse aux arbres pour les riverains du parc éolien afin de réduire l'impact sur les lieux de vie proche. En effet, cette mesure permet de mettre en place des filtres visuels, au moyen de plantations d'arbres et/ou arbustes aux riverains demandeurs des communes et hameaux concernés. L'objectif de cette mesure est de masquer partiellement ou totalement les éoliennes depuis les habitations des riverains.

3. ENQUETE PUBLIQUE

3° de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale du parc du Champ Lefranc, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, informant le public et recueillant ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions se déroulera pendant une durée de 1 mois. Bien que n'ayant pas encore eu lieu, cette enquête publique entre dans le cadre de ce dossier de concertation.

3.1. LES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

En application des articles L. 512-1 et R. 123-1 du code de l'environnement, la délivrance d'une autorisation d'exploiter requiert, préalablement, l'organisation d'une enquête publique.

L'article R. 181-36 du code de l'environnement prévoit que « *L'enquête publique est organisée selon les modalités du chapitre III du titre II du livre Ier, sous réserve des dispositions de l'article L. 181-10 ainsi que des dispositions du présent article* ».

L'enquête publique relative au projet éolien du Champ Lefranc est donc soumise aux dispositions de l'article R. 181-36 et des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

En vertu de l'article R. 123-3, l'enquête publique est organisée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'exploiter. En l'espèce, il s'agit du préfet du Nord.

L'autorité compétente saisit le président du tribunal administratif, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'ouverture de l'enquête publique est précédée de la publication d'un arrêté d'ouverture, qui précise, notamment :

- La date à laquelle l'enquête est ouverte et sa durée, qui ne peut être inférieure à trente jours et ne peut excéder deux mois
- Les communes dans lesquelles il doit être procédé à l'affichage de l'avis d'enquête
- Les lieux dans lesquels le public peut consulter le dossier
- Les dates et les lieux des permanences dans lesquelles le commissaire enquêteur sera présent

En application de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

3.2. L'INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE RELATIVE AU PROJET ET A LA DECISION FINALE

L'enquête publique constitue une procédure obligatoire préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale demandée par la société PE DU CHAMP LEFRANC.

La décision finale sur cette demande d'autorisation appartient au préfet du Nord.

En application de l'article R. 181-41 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale le préfet doit statuer sur la demande d'autorisation environnementale dans un délai de deux mois à compter du jour de réception du rapport du commissaire enquêteur.

En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, le préfet pourra fixer un nouveau délai, par arrêté motivé.

4. Annexes

VISUELS DES DOCUMENTS D'INFORMATION

Pourquoi développer l'éolien ?

L'éolien est une des clés de la Transition Énergétique Française. C'est pourquoi, la loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixe à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Avec ce projet, nous contribuons à atteindre les objectifs nationaux et à la lutte contre le réchauffement climatique. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de **2000 tonnes de rejet de CO2 par an.**

Un projet aux multiples avantages

Contribution du territoire à la transition énergétique
Une production locale d'énergie renouvelable

De l'activité économique et de l'emploi
Des entreprises locales et régionales sollicitées pour les travaux publics, l'ingénierie, la maintenance, l'exploitation, etc.

Retombées économiques durables au niveau communal
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services pour tous les habitants

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et au Canada.

C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable.

Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français.

Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Pour rester informé(e)s des dernières actualités du projet, demander des informations et poser des questions, rendez-vous sur le site internet dédié via ce lien :
https://blog.groupevaleco.com/projeteolienboussieresencambresis

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien ?
N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou à écrire à l'adresse suivante :

Charline MOINEAU, chef de projets éoliens – **charlinemoineau@groupevaleco.com**
Valeco – 6 rue Colbert, 80 000 AMIENS

groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Bejart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : DBS Impression - 3 allée Maître Zacharias, BP 440 GLISY
Imprimé sur papier Digigreen, certifié Imprim'Vert - Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre d'information n°1 • Juillet 2022

PROJET DE PARC ÉOLIEN
Commune de Boussières-en-Cambrésis

Madame, Monsieur,

En 2019, Valeco, producteur français d'énergies renouvelables, a pris contact avec la commune de Boussières-en-Cambrésis pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire.

Plusieurs expertises vont être conduites afin de dresser un bilan complet des enjeux environnementaux et des sensibilités locales qui conditionnent la faisabilité du parc. Les quatre volets suivants seront étudiés sur l'année 2022-2023 :

- **L'expertise milieu naturel :** étude des oiseaux, des chauves-souris, de la flore et de la petite faune. L'objectif est d'évaluer les enjeux écologiques et de choisir l'implantation qui minimisera les impacts.
- **L'expertise acoustique :** évaluation des caractéristiques de l'environnement acoustique afin de déterminer le niveau d'incidence sonore attendu du projet. Il s'agit de garantir le respect de la réglementation en vigueur dans l'intérêt des riverains du futur parc.
- **L'étude paysagère :** identification des enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, à des échelles proches et éloignées, évaluation des incidences potentielles de ce dernier et orientation de sa conception pour son intégration dans l'environnement local.
- **L'expertise ressource en vent :** analyse des données météorologiques disponibles et installation d'un mât de mesure.

L'ensemble des rapports réalisés, réunis au sein de l'étude d'impact réglementaire, sera intégré dans le dossier administratif de demande d'autorisation environnementale, amené à être instruit par les services de l'État.

La présente lettre d'information a pour objectif de vous informer sur les principales caractéristiques et étapes du projet éolien.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Charline MOINEAU, chef de projets éoliens

Figure 14 : Lettre d'information n°1 (1/2)

Les grandes étapes du projet éolien

Valeco est présent sur toutes les étapes du projet, de l'identification d'un site jusqu'à sa mise en service. Les étapes clés sont détaillées ci-dessous :

1. **ETUDE DE FAISABILITÉ**
   - Accords des propriétaires et exploitants
   - Pré-diagnostic
   - Échange avec les élus
   - Lancement des premières études paysagères et environnementales
2. **DÉVELOPPEMENT**
   - Étude d'impact (paysage, acoustique, faune et flore, ...)
   - Concertation avec les riverains
   - Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale en préfecture
3. **INSTRUCTION**
   - Instruction par les services de l'Etat
   - Enquête publique
   - Obtention de l'autorisation
4. **CONSTRUCTION**
   - Réalisation des accès et plateformes
   - Montage des éoliennes
   - Raccordement au réseau électrique
5. **MISE EN EXPLOITATION**
   - Exploitation et maintenance des éoliennes
6. **DÉMANTÈLEMENT**
   - Démantèlement et remise en état du site

MAT DE MESURE DU VENT → TRAVAUX → EXPLOITATION

Lieu d'implantation du mât de mesure

Projet éolien sur la commune de Boussières-en-Cambrésis (59)
Carte de l'emplacement du mât de mesure

Mât de mesure
Zone projet

St-Hilaire-lez-Cambrai
Boussières-en-Cambrésis
Bévillers

Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN
Date: 20/07/2022
Projection: RGF 1993 Lambert 93

Installation d'un mât de mesure en juillet 2022

C'est grâce à un mât de mesure que nous pouvons étudier :

- Les vents présents sur le site (vitesse, direction)
- La pression et la température qui permettent d'estimer la densité de l'air
- Le comportement des chauves-souris grâce à des micros afin de définir, si nécessaire, des mesures éventuelles de réduction d'impact sur celles-ci.

Ces mesures permettront d'optimiser le modèle d'éolienne et la configuration du projet.

Le mât de mesure a une hauteur de 120m et il restera installé entre 12 et 18 mois dans la zone d'étude.

Figure 15 : Lettre d'information n°1 (2/2)

Localisation de la zone d'étude

Le projet éolien en chiffres

4 éoliennes (zoom en bout de pale maximum)

6 MW puissance unitaire maximale des eoliennes

68 500 MWh production prévisionnelle annuelle

Une quantité d'électricité moyenne correspondant à la consommation annuelle de **33 400** français

34 300 tonnes de CO_2 évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution énergétique fossile

Ces données sont approximatives dans la mesure où la turbine exacte est connue uniquement après l'autorisation environnementale

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

Charline MOINEAU - Chef de projets éoliens
charlinemoineau@groupevaleco.com
Valeco – 6 rue Colbert – 80 000 AMIENS

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Bijart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 423 377 946
Impression : DBS Impression - 3 allée Maître Zacharius, 80 440 GLISY Imprimé sur papier Digigreen, certifié Imprim'Vert
Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre d'information n°2 • Juin 2023

PROJET ÉOLIEN
Commune de Boussières-en-Cambrésis (59)

(Parc Éolien Lanouguède)

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la première lettre d'information diffusée en juillet 2022, Valeco vous présente aujourd'hui l'avancement du projet éolien sur la commune de Boussières-en-Cambrésis.

L'installation du mât de mesures en juillet 2022 a marqué le démarrage de l'étude des caractéristiques de vent et des écoutes des chauves-souris en hauteur.

En parallèle, l'étude sur le milieu naturel a débutée en août 2022 pour un cycle d'inventaires de terrain d'un an. L'étude paysagère a quant à elle été initiée en septembre 2022 et l'étude acoustique a débuté en avril 2023 par la pose de sonomètres pour qualifier l'ambance sonore actuelle.

Cette lettre d'information a pour objectif de présenter les différents bureaux d'études et leurs missions sur le dossier.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Charline MOINEAU, *Chef de projets éoliens*

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Figure 16 : Lettre d'information n°2 (1/2)

Calendrier prévisionnel

Présentation des différents bureaux d'études

La localisation des éoliennes sur le site du projet n'est pas définie à ce jour. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre d'en définir les caractéristiques : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.

Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des **bureaux d'études indépendants**. Ces études vont permettre d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet de moindre impact sur son environnement.

ETUDE DU MILIEU NATUREL :

L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète de manière à inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison,...).

Depuis juillet 2022, ce sont les écologues du bureau d'étude **Envol Environnement** qui procèdent aux observations et analyses des sensibilités.

ETUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE :

L'étude paysagère et patrimoniale a débuté en septembre 2022. Elle a été confiée au bureau d'étude **Auddicé environnement**. Cette expertise consiste, à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et de moindre impact. Des photomontages simulant le rendu visuel du parc éolien depuis différents points de vue, seront aussi réalisés par le bureau d'étude.

ETUDE ACOUSTIQUE :

Le bureau d'étude acoustique **Delhom Acoustique** a été sélectionné afin de réaliser les expertises relatives au bruit. Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens ont installé des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant et définir une implantation respectant la réglementation acoustique. Les mesures ont été réalisées du 7 avril au 5 mai 2023.

Prendre part au projet

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées. Pour cela, nous avons créé un blog afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien.

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeboussieres

CHOISISSEZ LE NOM DE VOTRE FUTUR PARC ÉOLIEN !

- Parc éolien des Quatre Dieux
- Parc éolien du Champ Lefranc
- Parc éolien de Boussières
- Parc éolien de Boussières-en-Cambrésis

Lequel préférez-vous ?

Rendez-vous sur le sondage dédié en flashant le QR code ou en entrant le lien suivant dans votre barre de recherche.

OU https://qruiz.net/Q/?B1OiQN

Figure 17 : Figure 16 : Lettre d'information n°2 (2/2)

Lettre d'information n°3 • Mars 2024

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU CHAMP LEFRANC

Commune de Boussières-en-Cambrésis (59)

Madame, Monsieur,

Les études techniques lancées en juillet 2022 ont dressé un état des lieux du territoire d'implantation du projet. Celui-ci nous permet de concevoir un projet respectueux de son environnement (naturel, paysager, physique et humain) qui vous est présenté au dos de ce document et dont les détails seront consultables en mairie lors de la procédure de concertation préalable que nous avons décidé de mettre en place.

LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains du projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors de nos études et que nous mettons à disposition.

Un dossier papier de présentation du projet sera disponible dans la mairie concernée, accompagné d'un registre des observations du public pour recueillir les remarques et questions. Il sera également possible de déposer des commentaires sur le blog du projet (section **<** déposer une observation/question **>**). Le porteur de projet tiendra compte, dans la mesure du possible, des remarques formulées afin de les intégrer dans le dossier de demande d'autorisation avant le dépôt en préfecture.

Le dossier sera consultable **du 28 mars au 12 avril 2024** dans la mairie de Boussières-en-Cambrésis (jours et horaires habituels) :

- **lundi et mardi de 14h à 16h**
- **jeudi de 10 h à 12 h**
- **vendredi de 14h à 16h**

Une permanence d'information en présence du chef de projet est programmée à la date et horaires suivants :

Mairie de Boussières-en-Cambrésis : mardi 9 avril 2024 de 16h30 à 19h30

Bien cordialement,

Charline MOINEAU, chef de projets

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Figure 18 : Figure 16 : Lettre d'information n°3 (1/2)

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Caractéristiques du projet éolien

4 éoliennes
de maximum 165m en bout de pale

35 100 à 43 900 MWh
Production prévisionnelle annuelle

3,6 à 4,5 MW
Puissance unitaire des éoliennes

Carte de l'emplacement des éoliennes

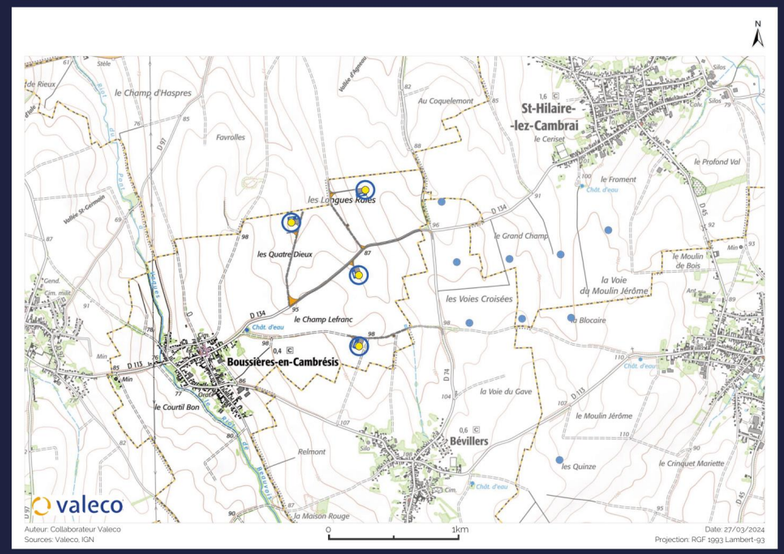

Pour rester informé(e)s des dernières actualités du projet, demander des informations et poser des questions, rendez-vous sur le site internet dédié via ce lien : **https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeboussieres**

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse suivante :

Charline MOINEAU - charlinemoineau@groupevaleco.com

Valeco - 6 rue Colbert, 80 000 Amiens

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 192 751 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Ne pas jeter sur la voie publiquempression : DBS Store - 3 allée de Maitre Zacharius - 80440 Glisy
Ne pas jeter sur la voie publique

Figure 19 : Figure 16 : Lettre d'information n°3 (2/2)

PARC ÉOLIEN DE BOUSSIÈRES

Le projet | Actualités | L'éolien | Contact

PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis l'année **2019**, VALECO étudie la faisabilité d'un parc éolien sur la commune de **Boussières-en-Cambrésis** au sud de la route départementale D 942 et au nord de la D 643. Cette étude se fait en accord avec les élus locaux, propriétaires fonciers et exploitants agricoles avec lesquels nous échangeons.

Plusieurs **consultations** ont été réalisées au cours de cette année afin de vérifier la présence des servitudes aux alentours du projet, tel que : radar, couloir aérien de migration, faisceau de gendarmerie, hertzien ou internet, ligne haute tension, etc.

Parmis les contraintes d'implantation qui définissent la **zone d'étude**, Valeco fait en sorte que les éoliennes soient situées à plus de 500 mètres des habitations, à plus de 200 mètres des routes départementales et lignes hautes tensions et de faire attention à la présence des linéaires boisés pouvant abriter une faune caractéristique de la région.

A l'occasion de la pose du **mât de mesure** dans la zone d'étude en juillet 2022, Valeco vous a fait parvenir une lettre d'information afin de vous informer des étapes à venir dans l'élaboration du projet.

Le lancement des **études environnementales** s'est fait en août 2022 et les études paysagères et acoustiques suivront dans les mois prochains.

Selon l'avancée des études et de la concertation, une **demande d'autorisation environnementale** pourrait être proposée aux services de l'Etat vers le milieu d'année 2024.

Au cours de cette étape, les services de l'Etat analysent la demande et leur conformité avec les enjeux humains, paysagers et environnementales et se prononcent sur la **recevabilité** du projet. A l'issue de quoi, le projet pourra alors être soumis à une **enquête publique** avant la **décision finale** du préfet.

Pour en savoir plus :

ADEME Guide Pratique de l'éolien en 10 questions

FEE Comment ça marche l'énergie éolienne ?

Harris Interactive Les Français et l'énergie éolienne

FEE Eolien & Santé

FEE Eolien & Paysage

Projet porté par valeco PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

A propos de Valeco

INTERLOCUTEUR

Regis Thevenet (chef de projet)
registhevenet@groupevaleco.com

Poser une question

QU'EST-CE QUE L'ÉOLIEN ?

En savoir plus

LES ACTUALITÉS
PARC ÉOLIEN DE BOUSSIÈRES

12 mars 2024
Consultation préalable du public

L'avis de concertation du public au sujet du projet de parc éolien du Champ Lefranc sur la commune de Boussières-en-Cambrésis a été affiché en mairie. Un dossier papier de présentation du projet sera disponible en mairie de Boussières-en-Cambrésis du 28 mars...

Lire la suite

14 juin 2023
Lettre d'info n°2

La deuxième lettre d'information relative au Projet Eolien de Boussières-en-Cambrésis a été distribuée dans les boites aux lettres des riverains. Elle est aussi disponible ici. Elle informe sur l'avancement du projet éolien sur la commune de Boussières-en-Cambrésis et vous propose de choisir le...

Lire la suite

29 juillet 2022
Mât de mesures

Dans le cadre des études de faisabilité du projet, Valeco a installé en juillet 2022 un mât de mesure au sein de la zone d'étude. Ce mât de mesure permettra notamment : - Etudier les vents (vitesse et direction) présents sur le...

Lire la suite

Figure 20 : Page d'accueil du site internet dédié au projet du Champ Lefranc